

Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

06 DEC. 2019

Le Greffier
Greffier



19164263

Dénomination : **CHRIS TACK FERME DU SAUSSOIS**

Forme juridique : SOCIETE AGRICOLE

Siège : RUE DU SAUSSOIS (FAU), 1 7120 ESTINNES

N° d'entreprise : 0479.951.941

Objet de l'acte : **Assemblée générale extraordinaire : Transfert de parts-Démission et nomination d'associé gérant**

L'assemblée Générale extraordinaire des associés-gérants de la SPRL TACK s'est réunie à Peissant par skype ce 12 avril 2013 avec pour ordre du jour l'admission d'un nouvel associé-gérant

A l'unanimité, l'A.G. des associés-gérants a admis comme associé-gérant, Monsieur Etienne Delputte aux conditions stipulés par les statuts et conformément à l'article 791 du code des sociétés ainsi que la démission de Mme Greta Jonckheere et Mr Chris Tack.

L'A.G. confirmé l'applicabilité de l'article 818 libellé comme suit :

« chaque associé-gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice soit en demandant soit en défendant. »

La nouvelle répartition des parts est la suivante ;

- 217 parts pour Delputte Christian
- 217 parts pour Delputte Etienne
- 217 parts pour Delputte Gaëtan

Les associés,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/12/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature